



cessions de parts d'une SAS

Par **jo77**, le **16/04/2024** à **18:29**

Bonjour,

Nous sommes 2 associés de SAS, et voulons céder nos actions à nos holdings respectifs.

Le président possède une holding et le directeur une autre.

Nous voulons donc changer les actionnaires de la sas au profit des 2 holdings.

quels sont les démarches et obligations à faire.

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **16/04/2024** à **19:31**

Bienvenue sur LegaVox

Une cession de parts d'une SAS à une holding peut avoir des implications fiscales et comptables. Par exemple, si la holding est une société mère et que la SAS devient sa filiale, il peut y avoir des conséquences en termes d'intégration fiscale ou de consolidation des comptes. Sans compter que la valeur des parts doit être déterminée.

Cela nécessite généralement l'intervention d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux apports, surtout si la cession se fait à une valeur différente de la valeur nominale.